

Maître de port - F/H

<https://recrutement.ampmetropole.fr/offre-emploi-1310.html>

Localisation	Marseille
Contrat	Fonctionnaire
Référence	PVDU 21/149
Direction	DIRECTION ENVIRONNEMENT ET DES PORTS DE PLAISANCE
Lieu de travail	Capitainerie
Filière	Technique
Catégorie	B
Cadre emploi	TECHNICIENS TERRITORIAUX



Rejoignez notre collectivité !

Avec une superficie de plus de 3 000 km², une population de 1,8 million d'habitants et le regroupement de 92 communes, la métropole d'Aix-Marseille-Provence est la première métropole de province. Elle exerce les compétences stratégiques majeures qui orientent le développement du territoire dans toutes ses dimensions : développement et aménagement économique, social et culturel, aménagement de l'espace, politique locale de l'habitat, politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif, protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie. Les six conseils de territoire qui la composent sont dotés de compétences de proximité. Plus d'informations sur notre site internet :

<https://www.ampmetropole.fr/metropole-aix-marseille-provence-contexte>

Informations complémentaires

Des conditions de travail attractives :

- * Prime de fin d'année de 1 860 € bruts versée annuellement (au prorata du temps de présence dans l'année)
- * Titres restaurant d'une valeur faciale de 9 €
- * Participation à la mutuelle ou la prévoyance dans la limite de 54 €/mois
- * Participation aux frais de transports / Pass métropolitain
- * Régime indemnitaire métropolitain (application du RIFSEEP depuis le 1er juillet 2019) versé mensuellement
- * ARTT (selon formule de temps de travail choisie avec l'accord du supérieur hiérarchique)
- * Collectivité conventionnée par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique)

Poste basé à La Ciotat : Capitainerie – Bd Anatole France – 13600 LA CIOTAT.

Pour plus de renseignements sur le poste, vous pouvez prendre contact avec :

- Madame Vanessa PORA à la DGA DUST au 04 95 09 59 82

Une prise de contact ou l'envoi de vos CV et lettre de motivation par mail, ne vaut pas candidature.

Pour postuler, nous vous invitons à déposer votre candidature (CV + lettre de motivation) sur notre site recrutement à l'adresse suivante <https://recrutement.ampmetropole.fr/offre-emploi-1310.html> en cliquant sur le bouton « POSTULER ».

Missions :

Au sein du Pôle valorisation et développement urbain :

La Métropole recrute un Maître de port F/H

Rattaché auprès du Chef de service capitaineries de la Direction environnement et des ports de plaisance, vous aurez pour missions principales de :

- Mettre en œuvre les orientations définies sur les thématiques de la mer, du littoral et des ports de la

Métropole AMP ;

- Conseiller et apporter une aide à la décision en matière d'exploitation, d'aménagement et de développement des infrastructures portuaires ;
- Gérer l'activité de la capitainerie (planning, suivi RH et élaboration budgétaire) et diriger une équipe ;
- Faire respecter la réglementation applicable sur l'espace portuaire ;
- Préparer les conseils portuaires et représenter la Direction aux conseils portuaires et toute autre réunion ;
- S'assurer du bon déroulement des manifestations.

Profil recherché :

Titulaire d'une formation technique/administrative, vous justifiez d'expériences similaires. Vous maîtrisez le règlement de police des ports, les techniques de matelotage, le langage marin, les bateaux, et les techniques de procédure radio. Vous bénéficiez par ailleurs de connaissances du fonctionnement des régies d'avances/recettes/dépenses, et justifiez du permis côtier.

Doté(e) d'aisance relationnelle, vous démontrez de réelles aptitudes aux missions d'encadrement au travail d'équipe, comprenez et vous exprimez dans une ou des langues étrangères. Vous démontrez de réelles aptitudes en communication écrite et orale. Vous êtes à l'écoute, disponible, autonome, faites preuve de rigueur, d'intégrité et de probité. Vous êtes en capacité de travailler en réseau et appréciez le travail d'équipe.

Ce poste est ouvert en priorité aux agents titulaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Poste Handi-accessible, ouvert uniquement aux titulaires (cadres d'emplois des techniciens territoriaux).